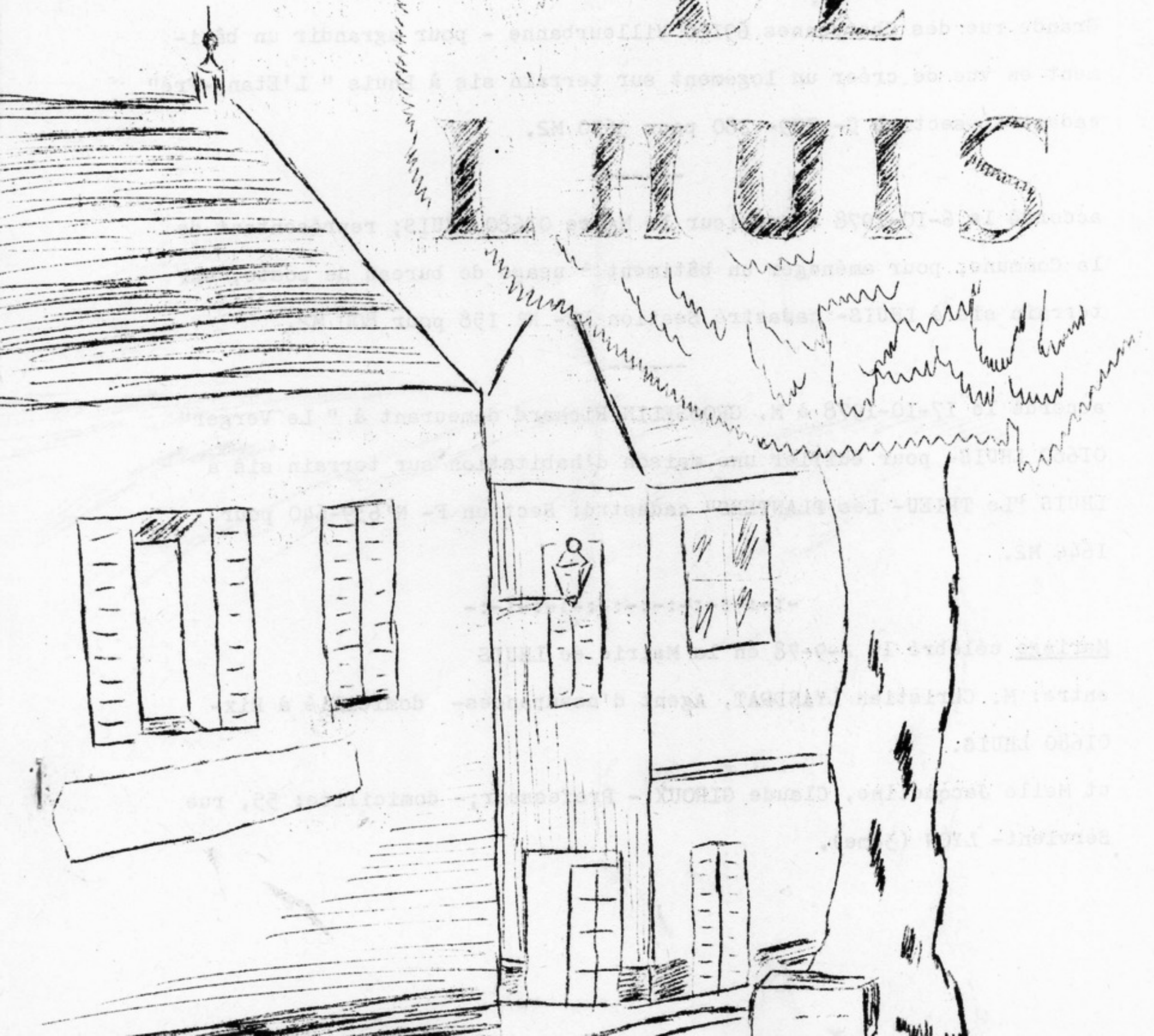


N° 12

STILLOS



PERMIS de CONSTRUIRE

accordé le 16-8-1978 à M. DUCOLOMB Joannès demeurant: 01680 LHUIS pour aménager un bâtiment d'habitation comportant un logement et des locaux à usage d'entrepôt (20 M2) de plâtrerie peinture; sur terrain sis: 01 LHUIS " Le Village" - cadastré: section D- N° 163 pour 204 M2.

accordé le 4-9-1978 à Mme GIROUD Antoinette demeurant: 16 rue Blériot 69800 Saint Priest; pour surélever un bâtiment en vue d'y créer un logement- sur terrain sis à LHUIS; cadastré: section D2- N° 278

accordé le 26-9-1978 à M. LONGCOURTY Fernand; domicilié: 28 et 38 Grande rue des Charpennes 69100 Villeurbanne - pour agrandir un bâtiment en vue de créer un logement sur terrain sis à Lhuis " L'Etang-Pré" cadastré: section C- 379- 380 pour 3610 M2.

accordé le 6-10-1978 à Monsieur le Maire 01680 LHUIS; représentant de la Commune, pour aménager un bâtiment à usage de bureau de poste, sur terrain sis à LHUIS- cadastré Section D2- N° 158 pour 800 M2.

accordé le 17-10-1978 à M. GROSSELIN Richard demeurant à " Le Verger" 01680 LHUIS- pour édifier une maison d'habitation sur terrain sis à LHUIS "Le TRIEU- Les PLANTEES" cadastré: Section F- N° 639-640 pour 1644 M2.

Mariage célébré le 2-9-78 en la Mairie de LHUIS

entre: M. Christian LYANDRAT, Agent d'assurances- domicilié à Rix- 01680 LHUIS.

et Melle Jacqueline, Claude GIROUX - Professeur;- domiciliée: 55, rue Servient- LYON (3ème).

Séance du 25 août

ABsents et excusés : Mme Favre- Mrs Terrier et Grésillon

° Examen de permis de construire.

Après examen par le conseil, Mr le Maire donne un avis favorable aux demandes formulées par Mr Richard Grosselin (au Trieu) et Mr Mongcourty (à Rix).

° Travaux de réparation dans les bâtiments communaux.

- Bureau mis à la disposition de l'assistante sociale : (1er Bent de la Mairie)

Le conseil examine la demande présentée par Mme Bonsaquet, au nom de la Mutualité Sociale, qui souhaite un nettoyage du local, son insonorisation et la réfection des peintures. La mutualité sociale participerait pour 2500 F aux frais engagés, le reste étant à la charge de la commune.

Le conseil donne son accord de principe, et après examens des lieux, fixe la nature des travaux à effectuer au plus tôt.

- Salle d'eau de la cure :

Le conseil décide d'effectuer de suite cet aménagement déjà prévu, et de se rendre sur place pour déterminer la nature des travaux.

- Classe enfantine :

Mr Déglise rappelle que des travaux de réfection y avaient été envisagés lors de son ouverture.

Il est décidé de revoir cette question l'an prochain, pour une exécution éventuelle des travaux pendant les vacances de Pâques 79.

° Projets en cours.

- Aménagement du bureau des P T :

Après adjudication des travaux, ceux-ci commenceront dès que l'ensemble des crédits prévus pour leur financement aura été débloqué.

- Electrification :

Les travaux de changement de tension sur le poste du Conand sont en suspens dans l'attente du déblocage des crédits alloués.

Une délibération est prise pour contracter l'emprunt nécessaire au financement des travaux sur la ligne : Rix - Le Carre, aux conditions suivantes : 30 750 F sur 20 ans à 7,25 %, soit des annuités de 2959, 22 F.

- Eclairage public :

Le conseil prend une délibération pour emprunter, auprès de la Caisse d'Epargne, 50 000 F sur 12 ans à 8,50 % (soit des annuités de 689 F), somme nécessaire pour compléter le financement des travaux prévus de rénovation et de complément de l'éclairage public (subvention de 16 200 F).

Les crédits étant débloqués, 3 entreprises de la région sont contactés pour établir des devis (matériel-pose + contrat d'entretien). La commune impose ses normes pour le matériel. Le choix de l'entreprise sera fixé lors de la prochaine réunion du CM.

° Travaux de voirie.

- Entretien et amélioration des chemins ruraux :

Les factures sont les suivantes (TTC) :

- chemin du Creux mitoyen avec Groslée 12 186,30 F (autant à Groslée)
- chemin du Creux : Comban 12 018,72 F
- chemin de Rix 41 574,33 F

4

Le montant de ces dépenses dépassant le seuil de 60 000 F, au delà duquel un marché aurait dû être passé, le CM prend une délibération pour classer une partie de ces dépenses en imprévus (dégâts des eaux- chemin de Comban).

L'élagueuse a travaillé 46 h pour des travaux dont le montant s'élève à 4165,33 F.

Suite à une réunion de ses collègues du canton, Mr le Maire informe le CM qu'une somme de 42 040 F a été allouée au canton de Lhuis par le Fond de Subvention d'Investissement Routier. Répartie au prorata des sommes investies en travaux de voirie par chaque commune, Lhuis s'est vu attribuer 7356 F sur cette somme.

° Eau.

Les travaux d'épuration de l'eau de la source "Rozanne" -Rix- ont été entrepris. Les contacts pour l'achat du terrain ont été pris : le propriétaire a donné son accord aux conditions suivantes : 22 m² à 20 F le m² + un branchement d'eau.

Le coût de l'installation s'élèvera à 24 150 F. Il faut en outre prévoir un coût de fonctionnement de l'ordre de 4000 F, ce qui impliquera, à terme, une révision du prix de l'eau.

° Arrêtés municipaux.

Les arrêtés concernant les modalités d'utilisation des remblais et des décharges publics seront rappelés à la population, et procès-verbal sera dressé à tout contrevenant.

Un arrêté municipal portant sur la préservation des chemins ruraux et fossés de drainage ... sera pris.

Mr le maire contactera les responsables syndicaux agricoles pour discuter de l'éventuel rétablissement de la 4^{me} journée de prestation pour assurer l'entretien des chemins refaits.

Le conseil décide d'une vue de lieu pour examiner une demande de Mr Henri Coindard (St Martin) sur un projet de modification du chemin d'accès à sa propriété.

.....

Séance du 27 octobre

Absents et excusés : Mrs Terrier - Vaudray et Pouchoy

° Le bureau d'Aide Sociale examine, et adopte, son budget. Pour lui permettre de poursuivre son oeuvre (colis de Noël), ce budget sera équilibré par une subvention communale de 2000 F.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen du compte administratif 1977, présenté par Mr le Percepteur. Celui-ci s'établit comme suit :

° Section de fonctionnement.

- Recettes :	prévues 311 674,06 F	encaissées 258 361,34 F
- Dépenses :	prévues 311 674,06 F	régliées 155 094,82 F
		restent en caisse 103 866,52 F
		restent à régler 156 579,23 F

Déficit Sion Investiss^t 52 712,71 F

Sur l'exercice 1977, il apparaît donc un excédent global de

132 397,96 F - 52 712,71 F = 79 685,25 F (auxquels auraient dû s'ajouter le montant des encaissements de l'eau -environ 30 000 F- non perçus pour des raisons techniques).

Il est ensuite procédé à l'examen du budget supplémentaire 1978. Les modifications apportées au budget primitif sont les suivantes :

Sections de Fonctionnement

DEPENSES	RECETTES
A 60 denrées-fournitures + 5 000	A 74 attributions garantie 2 255,29
A 61 frais de personnel + 5 000 (charges sociales)	A 74 répartition de fonds d'état 2 453,13
A 62 impôts + 157,01	A 74 fond d'action locale 323,02
A 63 services extérieurs + 40 579,40 (loyer gendarmerie en retard)	A 84 excédent clôture 1977 132 397,96 (section fonctionnement)
net tient bâtiments + 35 120,60	A 75 impôts 3 279,92
A 65 subventions + 2 100	
A 66 dépenses imprévues en + 39,60 frais de gestion générale	
A 68 prélèvement pour dépenses + 52 712,71 en investissement	
Total 140 709,32 F	Total 140 709,32 F

Section investissement

Reste à réaliser sur exercice 1977 156 579,23	Excédant reporté de l'exercice 1977 (section investiss ^t) 103 866,52
Eclairage public 66 200	Prélèvement sur recettes (section fonctionn ^t) 52 712,71
Aménagement P&T 177 000	Subventions
Aménagement chemins 20 750	- aménagt P&T 27 000
Divers 3 970	- éclairage public 16 200
	- chemins 20 750
	Emprunts
	- P&T 150 000
	- éclairage 50 000
	Fond équipement 3 970
Total 424 499,23 F	Total 424 499,23 F

Nos lecteurs pourront, pour apprécier les modifications apportées, se reporter au budget primitif publié dans notre n° 9 (mars 1978); et nous leur rappelons qu'ils peuvent prendre connaissance en détail du budget, à la mairie.

Après adoption à l'unanimité du compte administratif, et du budget supplémentaire, le conseil examine diverses questions.

° Voierie.

Le plan d'ensemble établi par la DDE étant en possession du conseil, celui-ci demande à ce que les travaux prévus sur le chemin du Conand y soient intégrés et renvoie l'étude de cette question (financement- modalités d'exécution), à sa prochaine séance.

Mr Déglise signale la mauvaise qualité des travaux de goudronnage effectués dans la cour de l'école. Une lettre sera adressée à la DDE afin de demander un examen, et une rectification.

° Réfection du bureau de poste.

Les travaux sont engagés. Suite à une réunion de chantier, la capacité de la chaudière a été augmentée pour permettre l'installation, plus tard, du chauffage dans l'ensemble du bâtiment.

Par délibération, le conseil accepte un réajustement du devis initial (+ 2 500 F pour imprévus - à prévoir - et 13 000 F pour honoraires).

° Electrification.

Les crédits nécessaires au financement du changement de tension sur le poste du Conand, étant débloqués, les travaux vont commencer incessamment.

° Eclairage public.

Après examen des 3 devis parvenus, c'est le projet de l'entreprise Drevet (Serrières) qui est retenu pour un montant de 48 284,33 F TTC.

Les travaux vont s'effectuer courant novembre.

° Epuration Source "Rozanne".

Les travaux sont en cours. Après l'achèvement de la maçonnerie, l'installation et le branchement vont s'effectuer au plus tôt, et la mise en service devrait intervenir début Décembre.

° Salle des Fêtes.

L'élaboration de l'avant projet par les services de la DDA s'achève. Le conseil a pu examiner les premiers plans. Il décide d'attendre les devis estimatifs, de se faire préciser les différentes possibilités de financement (subventions- conditions et délais) et de prendre une décision si possible lors de la prochaine séance.

° Egoûts.

L'étude du projet est en cours à la subdivision DDE de Briord.

° Sur demande du bureau du club Détente et Loisirs, le conseil municipal décide de faire poncer et vitrifier le plancher de la salle qu'il utilise au centre ménager.

=====

RUGBY-CLUB DU CANTON DE LHUIS

=====

Ca y est, le RCC Lhuis s'est installé officiellement dans le chef-lieu. Il a inauguré son terrain et ses installations le 3 sept 78 en présence de Mr le député Charles Millon et de nombreux maires du canton parmi lesquels Maître Mie, Mr Guy Folliet (président et vice président du club), Mrs Trichon, Trischetti, Grinand, Charron.

Le côté sportif était assuré par les équipes de Meyzieu, Rhône Sportif, Azergues, Belley, Genas et Lhuis.

Des coupes et des fanions ont été offerts aux équipes. Nous remercions les généreux donateurs : Crédit Agricole (2), La Voix de l'Ain, Gel Bugey, BRA, les Ets Daillon.

Si le rugby s'est bien installé à Lhuis, c'est d'abord grâce à un groupe de jeunes qui ont travaillé dur pendant leurs vacances pour aménager vestiaires avec douches et buvette.

La nécessité de la fête quant à elle est due à la prise de possession des

Les membres du RCC Lhuis tiennent à remercier les généreux donateurs qui ont permis au club de réussir dans ses initiatives. Citons :

- E^{ts} Vauthier Frères (Villeurbanne) : les poteaux et les tôles du vestiaire.
- E^{ts} David Félix & Fils : le bois des vestiaires.
- E^{ts} David Henri & Fils : un jeu de maillots.
- Mr Bonnard : acheminement de l'eau.
- Mrs Gerin et Cantin : Douches.
- Mr Pouchoy : serrures.
- Mr Courtois : pointes...
- Mr Levet : sonorisation.
- Mr le Docteur Adouard : branchement électrique.
- Mme Grand : don de 200 F.
- Mr Nambotin ? : don de 50 F.
- etc.....

Nous remercions aussi toutes les personnes qui ont participé à la souscription. Nous rappelons que tous les billets se terminant par 0 sont gagnants (retirer les lots chez Mr Duprat).

Côté sportif, le RCC Lhuis se porte bien. Il a cette année 45 licenciés. Il opère en 3^{me} série avec St-Etienne- Cours (champion de France 4^{me} série)- St-Romain de Surieu- Ganas- Simandre- Sault-brénaz- La côte St-André. L'équipe réserve a le même calendrier que la I.

Le début de saison s'annonce prometteur avec les bons résultats obtenus à l'extérieurs défaite 22-9 à St-Etienne et 6-0 à Cours, 3-3 à Simandre.

Le public lhuisard a rendez-vous avec son équipe le 12 novembre à Lhuis contre Belley en Challenge Courtois.

Le RCC Lhuis est en passe de prendre une autre grandeur. En effet, avec le RC Sault-Brénaz, il a décidé d'engager une équipe Cami (cadet-minime) dans le championnat du Lyonnais.

Pour arriver à notre but, il faudrait que tous les parents qui ont des enfants nés en 62-63-64-65 prennent conscience que cette équipe pourrait sortir le canton, et surtout Lhuis, de sa léthargie, car, que font les jeunes de cet âge le dimanche ?

Que tous ceux qui, il y a peu de temps encore, disaient souvent qu'il n'y a plus de jeunesse, ici, que le village se meurt en fin de semaine, pensent à cette équipe et envoient leurs enfants, ou petits-enfants, vers nous.

Que ceux-là se mettent aussi dans l'idée que le rugby, qui est peut-être un sport viril, n'est pas un sport dangereux comme beaucoup veulent bien le laisser entendre. Après tout, on laisse bien faire de la mobylette ou de la chasse aux enfants : n'est-ce pas plus dangereux ?

Parents, si vous avez compris notre appel, prenez contact, soit avec Robert Duprat, soit avec Gérard Babolat, pour les assurances-licences. Les dirigeants organiseront eux-mêmes les déplacements.

=====

" LA PIERRE "

=====

Le dessin de la couverture permettra peut-être de mieux situer le tilleul. Remarquez la présence des rails du tramway.- Cet arbre dénommé " Le Sully", abattu le 20 Avril 1937, avait été planté le 9 Décembre 1740, par M. VICAIRE, curé- archiprêtre de LHUIS.

A la demande de quelques lecteurs, je vais parler aujourd'hui de la fidèle compagne de notre tilleul " La Pierre ", en vous relatant, grâce à des recoupements, un fait authentique, dont les circonstances exactes sont cependant mal connues, car il n'y a plus de témoins oculaires.

Le 133ème R.I. de BELLEY, se rend au camp de la Valbonne pour y effectuer des manoeuvres. Il établit son cantonnement à LHUIS, ville étape. Le corps de garde est installé à la MAIRIE.- Une sentinelle est en faction à proximité.

Nous sommes le 1er Août 1890, en début de soirée- Tout est calme- A l'intérieur du café, attablés devant de nombreuses bouteilles de vin, quelques jeunes gens discutent.- La conversation semble animée, joyeuse.- Chacun évoque probablement ses souvenirs, ses prouesses; c'est alors que l'un d'eux, un nommé CULAND Joseph, maçon, âgé de 28 ans, ayant peut-être trop sacrifié à BACCHUS, fait un pari, insensé " Désarmer la sentinelle ".

Le groupe sort du café.- Titubant, notre héros se dirige vers la sentinelle. Après quelques palabres, il revient vers ses camarades qui le vitupèrent sans aménité.- Discussion, puis nouvelle incursion dans le café- Les quolibets, les sarcasmes continuent- Les exhortations, quelques verres de vin supplémentaires; voilà notre homme gonflé à bloc.

Mais un fait nouveau est intervenu pendant ce laps de temps. La relève de la garde a été effectuée.- Il va se trouver en face d'une nouvelle sentinelle qui, prévenue qu'elle risque d'être importunée, voire menacée par un individu paraissant ivre, va être très attentive et résolue, le cas échéant, à se défendre . Le groupe sort du café- CULAND s'en détache et s'approche de la sentinelle qui fait les sommations réglementaires et se met en garde.- Cette attitude énergique ne semble pas l'impressionner puisqu'il continue sa progression.- Il réussit même à saisir le fusil de la sentinelle qui réagit vigoureusement.- Au cours du bref engagement qui suit, la baïonnette pénètre dans le corps du malheureux CULAND.- Mortellement blessé, il est transporté par ses camarades sur " La PIERRE ", où il ne tarde pas à rendre le dernier soupir. Il est 23 heures.- La troupe quitta le village au cours de la nuit.

9

Chassons de notre esprit cette vision cauchemardeuse pour retrouver l'image plus souriante, plus folklorique du garde-champêtre d'autrefois : coiffé du képi, son sac, refermant les divers paiers dont il avait la charge, attaché à un baudrier orné d'une plaque en métal jaune où étaient gravés ces mots "la Loi", il effectuait tranquillement sa tournée, conversant çà et là. C'était le trait d'union entre la municipalité et les habitants. Le dimanche matin, à la sortie de la messe, juché sur "la Pierre", et revêtu de tous ses attributs, il faisait ses "annonces". Les gens l'écoutaient religieusement. Les commentaires allaient bon train. Puis chacun regagnait paisiblement son foyer.

A. GUIGARD

SOU DES ECOLES

Le sou des écoles organise cette année, à la place du bal d'automne, un concours de belote, le samedi 18 novembre à 20 heures.

Le bureau compte sur la compréhension des parents et des amis du sou des écoles afin s'assurer son succès. Tous ceux qui veulent offrir un lot peuvent le déposer auprès des instituteurs ou des membres du bureau. Nous les remercions d'avance.

Des cartes sont mises en vente et seront à présenter pour l'inscription. Hâtez-vous, il n'y en aura pas pour tous. Que tous ceux qui n'auront pu se les procurer se rassurent, ils pourront quand même participer au concours le soir du 18 novembre.

Parents d'élèves, amis du sou des écoles, dîtes le autour de vous, amenez vos amis. Ils pourront déguster nos gaufres, nos saucisses, nos pâtisseries et autres friandises, goûter le vin nouveau piquant.

La dotation sera la suivante :

- 1er prix : un cochon de 100 kgs.
- 2me prix : 2 jambons.
- 3me prix : 2 tabourets rustiques.
- 4me prix : 4 pigeons.
- 5me prix : 2 lapins.
- etc...

Alors, qu'on se le dise et rendez-vous le 18 novembre à 20 heures.
